

Assemblée Générale

association

« Grandiose et ordinaire »

2023 11 10

N° de SIRET : 92351763500010
Code APE : 94.99Z

SONT PRÉSENTS

Membres du bureau : Sylvie Colin, Martine Laboureur, André Loncin,

Bénévoles : Julie Chalude, Anne-Marie Collin, Sabrina Collin, Francis Dongois, Fabrice Peineau

Facilitatrice : Marion Geoffroy (non votante)

SONT EXCUSÉS : Morgan Mohamed, Remy Thieblot,

A) ADMINISTRATION

1- NOUVEAUX MEMBRES

Nous accueillons Julie Chalude, Sabrina Colin, Morgan Mohamed

2- MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

Il est décidé que la cotisation d'adhésion à l'association Grandiose et Ordinaire sera de

- 10€ pour les Personnes physiques
- 50€ pour les Structures

il est décidé que le Président André Loncin et son épouse Anne-Marie Colin sont exonérés de cotisation, en contre partie d'une lecture choisie chaque année (oh oui, oh oui, oh oui !!!!!). Temps de lecture à leur libre appréciation.

Pour : 8

Contre : 0

abstention : 0

Unanimité

3- OUVERTURE DE COMPTE AU CRÉDIT MUTUEL DE BRIE

Un rendez-vous est pris pour le samedi 18 novembre au matin, pour **ouvrir un compte au Crédit Mutuel de Brie Comte Robert**. Les frais de fonctionnement proposés sont de 8€ par mois, avec une carte bleue internationale avec gestion du compte par internet.

Il est demandé expressément de négocier les frais bancaires pour le démarrage de cette association, aujourd'hui sans ressources.

Gestionnaires autorisés à gérer le compte :

André Loncin Président, Sylvie Colin Trésorière, Marion Geoffroy Facilitatrice

Pour : 8

Contre : 0

abstention : 0

Unanimité

4) ASSURANCE MAIF

Il est proposé d'adhérer à la MAIF pour la somme de 125€ annuelle. (**doc en Annexe 1**)

Comprenant :

- Forfait 1 à 50 adhérents sans activités sportives
- Forfait occupation temporaire

Des documents présentant le détail de la proposition sont portés en annexe1.
Pouvoir est donné à Sylvie Colin pour signer les documents officiels d'ouverture du compte.
Marion Geoffroy est chargée des formalités administratives.

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0 Unanimité

5) LICENCE ENTREPRENEUR DU SPECTACLE (1.2.3)- information

Un dossier d'attribution de licence a été envisagé. Finalement, au vu des premiers projets, nous décidons de rester au régime général pour l'association. Quand l'association le pourra, elle rémunérera le travail de sa facilitatrice, sur des missions ponctuelles. En cas de besoin ce dossier sera repris.

6) PRÊT À L'ASSOCIATION

Pour l'achat des jeux Québécois « À L'écoute » et afin d'aider au démarrage du fonctionnement de l'association, Francis Dongois nous accorde un prêt à taux 0 de 1000€ remboursable d'ici fin décembre 2024.

A ce titre un document de prêt est signé ce jour.

(doc en Annexe 2)

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0 Unanimité

7) FACILITATRICE DE L'ASSOCIATION

Il est acté que Marion Geoffroy est la facilitatrice de l'association. bénévole, elle sera rémunérée dès que les finances de l'association, le permettront. C'est elle qui mène administrativement les projets et fait les recherches de partenariat dans le respect des orientations fixées par l'association.

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0 Unanimité

B) ACTIVITÉS

1) CRÉATION D'UNE EXPO AVEC LE SPF77

- Contexte de l'exposition de mars 2025
- Présentation du livret et du power point réalisé pour le congrès départemental de Seine et Marne, livret réalisé par Marion. (**doc en Annexe 3**)
- Présentation du devis et facture à présenter au SFP77

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0 Unanimité

2) CRÉATION D'ATELIERS AVEC COLI'BRIE,

- Projet d'exposition avec le centre Coli'Brie de la Communauté de Commune de la Brie Nangissienne pendant les vacances scolaires de février 2024 (**doc en Annexe 4**)
- Présentation du projet par MartineL et du devis.

Pour : 8 Contre : 0 abstention : 0 Unanimité

3) JEUX À L'ÉCOUTE

- Présentation des jeux de la gamme « À l'écoute » et rappel de l'intérêt apporté par la CNV
- Présentation de la convention de partenariat entre Anne Bourassa et l'association Grandiose et Ordinaire. (**doc en Annexe 5**)

Retour de l'association et Propositions de modifications suivantes :

- La facilitatrice a insisté pour garder une part importante de droit d'auteur et édition pour Anne Bourassa, expliquant que les créateurs ne sont pas rémunérés avant la vente de leur création. Plusieurs membres de l'association pensent que la part gardée pour la créatrice est très importante et déséquilibrée au regard de tout ce que l'association va devoir mettre en oeuvre pour promouvoir les

outils « A l'écoute ».

- L'association rappelle que sans sa proposition il n'y aurait pas de vente « officielle » sur l'Europe et que de ce fait, elle contribue de façon importante au développement de ces jeux.
- L'association propose que la durée de la convention soit de 3 ans minimum, le temps de mettre en place une belle exploitation des outils vendus.
- L'association demande que soit ajouté dans la convention, qu'en cas de vente par l'éditrice « des droits d'exclusivité », priorité soit donnée à l'association.

Pour : 8

Contre :

abstention :

Unanimité

4) SITE INTERNET

- Présentation de la refonte du site et des dernières mises à jour.
 - Recommandation d'utiliser le terme « outil » plutôt que « jeu » pour aider au bon discernement de la clientèle potentielle
- Concernant la vente des outils d'apprentissage de la communication bienveillante, l'Association propose que la facilitatrice prévoit un module de présentation du jeu via une démonstration in situ auprès de petits groupes potentiellement « coeur de cible ». Prix à partir de 80€ de l'heure à

Pour : 8

Contre :

abstention :

Unanimité

5) CECILEM

- Information sur l'activité en cours.

6) COORDONNEES DE L'ASSOCIATION

- L'assemblée décide de transférer le siège social de l'Association au domicile de Sylvie Collin, **1 avenue du Parc , Les Myosotis B7 - 77170 Brie-Comte-Robert**

Pour : 8

Contre :

abstention :

Unanimité

7) NOUS AVONS DÉGUSTÉ

L'assiette de charcuterie de Martine (terrine de poulet, pâté aux figues, boudin noir artisanal, jambon blanc, petite saucisse sèche, rosette de Lyon), le houmous de Marion, le guacamole de Francis, le plateau de fromages de Sylvie comté, chèvre cendré, brie, chat-ours, crème de brebis, , les choux au cointreau de Julie, les mousses au chocolat et semoules aux noisettes d'André, les verrines de perles du japon à la vanille et à la mangue de Francis, les gâteaux au marron de Marion, le champagne de Fabrice, le Tariquet de Sylvie, le champagne et le Côte de Bourg de Marion et Francis.

Annexe 1 - Proposition assureur MAIF

Annexe 2 - Prêt Francis Dongois à l'Association

Annexe 3 - Livret Secours populaire 77

Annexe 4 - Projet « Les habitants ont du talent » + devis

Annexe 5 - Convention entre l'association Grandiose et Ordinaire et Anne Bourassa

A Brie Comte Robert le 11 novembre 2023

Martine Laboureur,

Secrétaire de l'Association Grandiose et Ordinaire

